

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
de la région Pays de la Loire**

**Avis de la commission « espèces – habitats » du 21/05/2026**

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 9.  
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une demande de dérogation « espèces protégées » concernant Planète Môme-Ville de Laval (53) Numéro Onagre : 2026-02-33x-00263	Bénéficiaire : Laval agglomération	Avis : Favorable
-------------------------	--	--	---------------------

**Liste des espèces protégées impactées :**

**Faune :**

- *Passer domesticus* Moineau domestique

- *Phoenicurus ochruros* Rougequeue noire

**Discussion**

Le CSRPN relève que le prédiagnostic mentionne la nécessité de réaliser un diagnostic écologique plus approfondi. Il constate toutefois qu'à ce stade seul un passage en période hivernale semble avoir été effectué. Il demande notamment si un passage complémentaire a eu lieu au moment des opérations de défavorabilisation.

Le pétitionnaire précise que les opérations de défavorabilisation ont bien été réalisées et qu'elles ont été accompagnées d'observations naturalistes simultanées.

Le CSRPN s'interroge également sur l'absence de mesures complémentaires en faveur du Martinet noir (*Apus apus*), notamment par la mise en place de nichoirs dans le cadre de l'opération.

Le pétitionnaire répond que le bâtiment concerné est de faible hauteur et qu'il est destiné à être détruit. Il précise également que des recherches spécifiques ont été réalisées concernant la présence éventuelle de cette espèce.

**Délibération**

Le CSRPN relève que le dossier présenté apparaît particulièrement difficile à instruire du fait de son état d'avancement et du caractère tardif de la saisine.

Le CSRPN estime que les éléments apportés concernant les opérations de défavorabilisation et les observations associées ne permettent pas de lever totalement les interrogations relatives à la prise en compte des enjeux de reproduction des espèces protégées.

Néanmoins, les questions étant épuisées et aucun autre commentaire n'étant formulé, le CSRPN émet un avis favorable sur ce dossier.

Le 26/05/2026

Le vice-président du CSRPN des Pays de la Loire  
Jean-Marc Gillier

